

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
LA MONTÉRÉGIE**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2020

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
------------------------------------------	----------

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	3
Evolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Annexe A - Fonds affectés	13
---------------------------	----

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration du

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MONTÉRÉGIE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MONTÉRÉGIE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCOSBLSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBLSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Guérin Morin CPA DC
Par Michel Guérin CPA Auditeur CA
Michel Guérin, CPA auditeur, CA

Le 28 mai 2020

Sherbrooke (Québec)

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

3

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020		2019	
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés (Annexe A)	Total	Total
PRODUITS				
Subventions BAVAC	2 178 805 \$	125 641 \$	2 304 446 \$	2 067 957 \$
Contributions pénales	103 684	-	103 684	113 218
Intérêts	9 005	-	9 005	6 392
Dons	1 232	-	1 232	500
	2 292 726	125 641	2 418 367	2 188 067
CHARGES				
Salaires	1 668 306	77 449	1 745 755	1 544 512
Avantages sociaux	248 235	9 183	257 418	247 157
Activités des bénévoles	2 441	-	2 441	956
Activités diverses	1 550	-	1 550	1 228
Associations et cotisations	13 883	-	13 883	11 642
Assurances	1 180	-	1 180	1 303
Frais de réseau	27 792	-	27 792	64 445
Déplacements et représentation	20 500	5 190	25 690	18 105
30ième anniversaire	-	4 451	4 451	-
Documentation et abonnement	100	-	100	383
Entretien - Équipement	3 185	-	3 185	3 997
Formation, colloques et aide organisationnelle	14 077	-	14 077	13 014
Fournitures de bureau et frais d'impression	16 050	1 716	17 766	20 923
Frais bancaires	408	-	408	514
Honoraires professionnels	16 962	-	16 962	11 599
Loyer	77 151	-	77 151	72 267
Publicité	1 839	24 117	25 956	27 186
Soutien aux familles	-	3 558	3 558	12 022
Télécommunications	6 398	-	6 398	9 311
TPS et TVQ non remboursée sur les achats	15 380	-	15 380	18 960
Virements au fonds affecté - contributions pénales	117 941	-	117 941	42 932
Projet application mobile	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	7 597	-	7 597	8 134
Frais aménagement des locaux	1 713	-	1 713	14 552
	2 262 688	125 664	2 388 352	2 145 142
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	30 038 \$	(23) \$	30 015 \$	42 925 \$

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

4

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020			2019	
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	310 818 \$	5 892 \$	33 932 \$	350 642 \$	307 717 \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	30 038	(23)	-	30 015	42 925
Virements interfonds (Note 3)	4 437	-	(4 437)	-	-
SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>345 293 \$</u>	<u>5 869 \$</u>	<u>29 495 \$</u>	<u>380 657 \$</u>	<u>350 642 \$</u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

5

BILAN

AU 31 MARS 2020

	2020			2019	
	Fonds d'administration générale	Fonds Affectés	Fonds Investis en Immobilisations	Total	Total
ACTIF					
À COURT TERME					
Encaisse	408 078 \$	-	-	408 078 \$	351 090 \$
Compte d'épargne	282 985	-	-	282 985	376 280
Débiteurs	394	-	-	394	5 951
Taxes de ventes à recevoir	10 754	-	-	10 754	12 184
Frais payés d'avance	7 423	-	-	7 423	900
À recevoir du fonds d'administration générale (Note 4)	-	217 923	-	217 923	240 271
	<u>709 634</u>	<u>217 923</u>	<u>-</u>	<u>927 557</u>	<u>986 676</u>
IMMOBILISATIONS					
CORPORELLES (Note 5)	-	-	29 495	29 495	33 932
	<u>709 634 \$</u>	<u>217 923 \$</u>	<u>29 495 \$</u>	<u>957 052 \$</u>	<u>1 020 608 \$</u>
PASSIF					
À COURT TERME					
Créditeurs (Note 6)	146 418 \$	-	-	146 418 \$	195 316 \$
Subventions reportées (Note 7)	-	212 054	-	212 054	234 379
Dû aux fonds affectés (Note 4)	217 923	-	-	217 923	240 271
	<u>364 341</u>	<u>212 054</u>	<u>-</u>	<u>576 395</u>	<u>669 966</u>
ACTIF NET					
Non affectés	345 293	-	-	345 293	310 818
Affectés	-	5 869	-	5 869	5 892
Investis en immobilisations	-	-	29 495	29 495	33 932
	<u>345 293</u>	<u>5 869</u>	<u>29 495</u>	<u>380 657</u>	<u>350 642</u>
	<u>709 634 \$</u>	<u>217 923 \$</u>	<u>29 495 \$</u>	<u>957 052 \$</u>	<u>1 020 608 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , Administrateur

_____, Administrateur

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

6

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	30 015 \$	42 925 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 597	8 134
	37 612	51 059
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	5 557	10 318
Taxes de ventes à recevoir	1 430	(4 138)
Frais payés d'avance	(6 523)	(710)
Créditeurs	(48 898)	(61 829)
Subventions reportées	(22 325)	52 685
	(33 147)	47 385
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 160)	(23 497)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(36 307)	23 888
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	727 370	703 482
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	691 063 \$	727 370 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du compte d'épargne.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

7

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est une personne morale constituée le 14 mars 1989 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il a pour objet d'aider les victimes d'actes criminels dans la région de la Montérégie. Il a débuté ses opérations en février 1990. Il gère des points de service à Longueuil, St-Jean-sur-Richelieu, Châteauguay, Valleyfield et Saint-Hyacinthe .

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCOSBLSP) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

b) Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les produits (subventions) non affectés et les produits affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés par ce fonds.

Le fonds des projets affectés regroupe les sources de fonds destinés exclusivement aux projets spéciaux définis par une subvention exclusivement réservée à cet effet.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses afférents aux immobilisations.

c) Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Revenus de contributions pénales

Les contributions pénales sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception selon le jugement établi par la cour.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Comptabilisation des produits (suite)

Revenus d'intérêts et dons

Les revenus d'intérêts et dons sont enregistrés au fur et à mesure de leurs réceptions.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

e) Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du compte d'épargne et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transactions

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transactions directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

9

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Mobilier et équipement	20%
Matériel informatique	30%
Améliorations locatives	20%

g) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

h) Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par projets à l'Annexe A.

Les charges qui se rapportent directement à ces projets ont été ventilées selon les clés de répartition suivante:

- Salaires et avantages sociaux:
 - au prorata des heures travaillées pour chaque projet
- Autres charges:
 - coût direct selon chacun des projets

3- VIREMENT INTERFONDS

Les virements interfonds se détaillent comme suit:

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 160) \$	(23 497) \$
Amortissement des immobilisations corporelles *	7 597	8 134
	<u>4 437 \$</u>	<u>(15 363) \$</u>

* La dépense est présentée dans le fonds d'administration

4- AVANCE AU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'avance du fonds affecté au fonds d'administration générale ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités de remboursement précises.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	37 097 \$	22 780 \$	14 317 \$	17 896 \$
Matériel informatique	37 966	29 769	8 197	7 309
Améliorations locatives	10 152	3 171	6 981	8 727
	<u>85 215 \$</u>	<u>55 720 \$</u>	<u>29 495 \$</u>	<u>33 932 \$</u>

6- CRÉDITEURS

	2020	2019
Administration générale		
Fournisseurs	23 186 \$	14 225 \$
Salaires et vacances à payer	123 182	173 696
Sommes à remettre à l'État	50	7 395
	<u>146 418 \$</u>	<u>195 316 \$</u>

7- SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine interne, sont destinées aux différentes activités confiées au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de la Montérégie et au fonctionnement de l'exercice subséquent. Le détail est le suivant:

	2020	2019
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	234 379 \$	181 694 \$
Plus:		
Montants reçus durant l'exercice	2 164 180	2 077 710
Virement aux fonds affectés	117 941	42 932
	<u>2 516 500</u>	<u>2 302 336</u>
Moins:		
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(2 304 446)</u>	<u>(2 067 957)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	212 054 \$	234 379 \$
FONDS AFFECTÉS		
Contributions pénales	<u>212 054 \$</u>	<u>234 379 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est locataire d'espaces à bureaux en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2028. Les loyers devraient augmenter selon l'IPC annuel, par contre, les loyers minimums futurs pour les cinq prochaines années totalisent 382 402 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2021 -	76 481 \$	2024 -	76 481 \$
2022 -	76 481 \$	2025 -	76 480 \$
2023 -	76 481 \$		

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

L'organisme considère qu'il dispose de fonds suffisant pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

10- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date de notre rapport, la société est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture de ses bureaux pour une période indéterminée et du télétravail pour la majorité des employés en vertu d'un décret provincial.

L'organisme a reçu en avril 2020 une partie de sa subvention de fonctionnement pour le prochain exercice.

De plus, suite à l'annonce du gouvernement provincial, les employés ont graduellement depuis le 11 mai 2020 réintégrer leur poste.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant au moment où la durée et l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de la société en date de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

13

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ANNEXE A - FONDS AFFECTÉS		
CONTRIBUTIONS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
- Reporté de l'exercice précédent (Note 7)	234 379 \$	181 694 \$
- Reçu au cours de l'exercice		
- Contributions pénales	95 616	95 617
- Semaine des victimes et survivants d'actes criminels	7 700	-
- Reporté à l'exercice suivant (Note 7)	<u>(212 054)</u>	<u>(234 379)</u>
	<u>125 641</u>	<u>42 932</u>
CHARGES		
Salaires	77 449	-
Avantages sociaux	9 183	-
Déplacements et représentation	5 190	969
Fournitures de bureau	1 716	4 370
Publicité	24 117	25 571
Soutien aux familles	3 558	12 022
30 ^{ième} anniversaire	<u>4 451</u>	<u>-</u>
	<u>125 664</u>	<u>42 932</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
	<u>(23) \$</u>	<u>- \$</u>